



AIDE À L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES du Cœur Entre-deux-Mers

Vous êtes **ARTISAN, COMMERÇANT** ?
Votre **ENTREPRISE** située sur le Cœur
Entre-deux-Mers compte moins de 10
salariés ?

Votre communauté de communes, la Région
Nouvelle-Aquitaine et le Pôle Territorial du
Cœur Entre-deux-Mers ont créé un dispositif
pour vous faire bénéficier **GRATUITEMENT** d'un
accompagnement et/ou d'une aide au
financement de vos investissements (1).

(1) Rendez-vous sur notre site internet pour les conditions.

Testez votre
éligibilité !

Faites-vous
appeler par
un conseiller !



► Quelles sont les aides prévues ?

- Un diagnostic et accompagnement à la transmission d'entreprise
- Un diagnostic et accompagnement dans la transformation numérique de l'entreprise
- Un audit de votre projet d'investissement
- Une subvention à l'investissement à hauteur de 30%

► Qui peut en bénéficier ?

- Les petites industries manufacturières
- Les artisans de la construction
- Les commerces et services de proximité
- La restauration

► Quels sont les objectifs ?

- Favoriser la transmission des entreprises
- Encourager la transformation numérique
- Aider la transition écologique et énergétique
- Soutenir la modernisation des outils de production

Comment faire pour tout savoir ?

1

Je complète le questionnaire

via le lien suivant ou en scannant sur le QR code

2

Je suis contacté
par un conseiller

d'entreprise qui
m'expliquera tout
en détail

Espace Info Entreprendre du Cœur Entre-deux-Mers

Structure publique de développement économique
du Cœur Entre-deux-Mers
20 bis Grand Rue à Targon

05.56.23.95.17

entreprendre@coeurentre2mers.com

www.coeurentre2mers.com / f

